



ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT

Cont@ct n°13 du 15 mars 2018



ufolep

TOUS LES SPORTS AUTREMENT

VIE FEDERALE

[Voir la version en ligne](#)



Chèr(e)s Ami(e)s,

Vous trouverez en lien tous les documents concernant notre Assemblée Générale qui se déroulera à Bar-le-Duc le 14 et 15 avril prochains, à savoir :

- [Le bulletin n° 2 « Spécial assemblée générale »](#) qui comprend :

- l'ordre du jour,
- les modalités concernant les votes,
- le rapport moral,
- les tarifs statutaires,
- les propositions de modifications statutaires,
- les vœux,
- la déclaration du candidat à la présidence.

- [Le procès-verbal de l'assemblée générale d'Agen 2017](#)
- [Les comptes annuels 2017](#)
- [L'état budgétaire 2017](#)
- [Le budget 2018](#)

Une première version du rapport d'activité vous sera transmise en fin de semaine (17 mars) ; vous recevrez ultérieurement la version aboutie qui sera également transmise en format papier à l'assemblée générale.

Espérant que ces modalités vous permettront de préparer au mieux votre participation à l'assemblée générale de Bar-le-Duc et de contribuer à la détermination des orientations de notre fédération, nous vous prions de recevoir, Chèr(e)s Ami(e)s, nos meilleurs sentiments sportifs.

Philippe MACHU
Président National

Arnaud JEAN
Secrétaire Général

NB : les réponses aux « Questions » seront adressées aux départements les ayant posées, puis transmises dans un prochain Cont@ct, avant l'assemblée générale.

À très bientôt à Bar-le-Duc !

[Bulletin spécial AG #2](#)

RAPPEL

Pour faciliter la préparation de l'AG, nous souhaitons un retour de **la fiche « pouvoir »**, au plus tard, pour le 30 mars 2018 à l'échelon national.

Retrouvez la version Word de la fiche pouvoir :

[Pouvoir](#)



Contact :

Agathe VRIGNAUD
01.43.58.97.65
avrignaud.laligue@ufolep-usep.fr

Cet email a été envoyé à ufolep48@fol48.org. [cliquez ici pour vous désabonner](#).
UFOLEP
Rosemary PAUL-CHOPIN
3 rue Récamier
75341 Paris





Le secteur assurances de la Ligue de l'enseignement.

Formation - Stage APAC

Nous vous rappelons que ce stage se déroulera à Paris du **27 au 30 mars 2018** et que la date limite d'inscription est fixée au **2 mars 2018**.

Retrouver l'entier article dans le lien des informations générales ci-contre.

Election des délégués de section MAC

Nous vous rappelons que les formalités d'élection des délégués de section MAC sont à effectuer chaque année, le mandat de ces délégués étant accordé pour un an.

Retrouver l'entier article dans le lien des informations générales ci-contre.

Multirisque Adhérents Association 2018/2019 - Rappel

Vous trouverez ci-joint un [bon de commande](#) des Multirisque Adhérents Association, notices Individuelle Accident et Triptyque Assistance pour l'exercice 2018/2019. Ce document est à retourner régularisé au secrétariat de l'APAC **pour le vendredi 16 mars 2018** au plus tard. Sans réponse de votre part à cette date, nous reprendrons les quantités de l'an passé.

Nouveau produit : focus assurance emprunteur

Désormais, l'emprunteur peut résilier son contrat d'assurance pour en souscrire un autre tous les ans, à la date annuelle d'échéance, et ce comme tout autre contrat d'assurance.

Pour toute demande de renseignements : devisligap@laligue.org

Retrouvez l'entier article dans le lien des informations générales ci-contre.

Tarifs manifestations sportives VTM

Vous trouverez en page 7 du catalogue des tarifs LIGAP une mise à jour des cotisations applicables dès maintenant.

Retrouvez l'entier article dans le lien des informations spéciales ci-contre.

au Sommaire de ce mois de février 2018

INFORMATIONS

GENERALES

Formation - Stage APAC
Election des délégués de section MAC
Multirisque Adhérents
Association 2018/2019 - Rappel

Organisation de l'APAC Nationale

Site apac-assurances : quelques astuces
Nouveau produit : focus assurance emprunteur

INFORMATIONS SPECIALES

Modification adresse
Associations USEP
Assistance - Rappel
[Tarifs manifestations sportives VTM](#)

MISE A JOUR DU GUIDE DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE

MISE A JOUR DU REPERTOIRE DES DOCUMENTS APAC : les documents vous sont transmis par courrier, en version papier

FICHE DE POSTE

Animateur.trice Sportif.ve / Assistant.e Administratif.ve

Employeur	Comité régional UFOLEP IDF
Lieu du poste	Paris (7 ^e) et missions d'animations sur Paris et l'IDF
Missions	<p>Conception, animation et encadrement d'activités multisports à destination des publics diversifiés (santé, séniors, insertion et inclusion sociale)</p> <p>Participation aux actions de formation (CQP ALS mentions JSJO et AGEE)</p> <p>Soutien administratif : secteur formation et développement</p> <p>Gestion et animation de la communication interne et externe du comité (mise à jour du site Internet et des réseaux sociaux, rédaction d'une lettre mensuelle à destination des élus,...)</p> <p>Participer au fonctionnement statutaire du comité Régional</p>
Compétences – Qualités requises	<ul style="list-style-type: none"> - Carte professionnelle dans l'animation sportive - Maîtrise technique et pédagogique des activités physiques et sportives - Connaissance du milieu professionnel (associations et mouvement sportif, organismes de formation, partenaires institutionnels) - Maîtrise des outils informatiques, bureautiques (traitement de texte, tableurs) et réseaux sociaux - Connaissances en suivi comptable - Savoir s'organiser et gérer les priorités - Capacités rédactionnelles et maîtrise de l'orthographe - Capacités relationnelles et bonne qualité d'expression - Adaptabilité, autonomie - Savoir travailler en équipe
Centres d'intérêts	<ul style="list-style-type: none"> - Sport pour tous - Sport santé - Multi activités sportives
Formation complémentaires	Des formations pourront être proposées à la prise de poste
Niveau de recrutement	Niveau IV / BPJEPS / STAPS avec mention activités physiques adaptés (APA)
Contrat / durée	100% – CDI
Convention collective	CCN du sport – Groupe 2 ou 3 (en fonction du profil)
Rémunération	En fonction du profil
Date embauche	Juin 2018
Date limite envoi candidature	Envoi lettre de motivation et curriculum vitae avant le 27 avril 2018
Contact	Imahe@ufolep-idf.org

Réponses aux questions des comités

1 Le Comité régional UFOLEP du Centre Val-de-Loire, réuni le 15 janvier 2018 à Orléans (45)

• Pose la question suivante :

Constatant que dans un certain nombre de comités régionaux des activités sont gérées par des commissions sportives régionales, mais que ces comités ne sont pas destinataires des informations diffusées par les CNS, demande que toute communication des commissions en direction des clubs ou des commissions régionales ou départementales soit systématiquement envoyée également aux comités départementaux et régionaux.

REPONSE DU COMITE DIRECTEUR

Le Comité directeur partage la préoccupation et réaffirme la nécessité d'une diffusion d'informations dûment validées à toutes les instances concernées.

Le développement des outils de communication nous amène, chacun à notre niveau, à clarifier les circuits officiels de l'information. Concernant les informations dites « sportives », elles sont actuellement diffusées par le biais de différents supports mais suivant les principes ci-dessous :

1 - Après validation d'une des instances officielles nationale (bureau / Comité Directeur ou CNVS) par :

- **le Cont@ct** : est le canal de communication premier, tous les 15 jours, à destination des comités (et des associations quand les comités rediffusent) qui recense toutes informations sportives (calendrier nationale, règlements techniques, cahier des charges des dispositifs sportifs, ...) dans la rubrique « sport éducation » à ce jour,
- **des mailing (courriels) spécifiques de l'Ufolep Nationale** (hors cont@ct) : des envois mails officiels émanant de l'Ufolep nationale en directions des comités UFOLEP. Ce mode de communication étant utilisé entre deux Cont@ct afin de répondre à des urgences de communication vers le réseau (courriers politiques accompagnés de notes techniques, cahier des charges spécifiques),

Seules les textes, diffusés par l'un ou l'autre de ces 2 supports de communication peuvent donc être considérés comme officiels avant d'être relayées par les techniciens sportives.

2 – Après validation et diffusion via les outils ci-dessus, les informations (calendrier nationale, règlements techniques, cahier des charges des dispositifs sportifs, ...) peuvent-être communiquées plus largement par l'intermédiaire de supports spécifiques aux commissions nationales ou groupe nationaux. Soit par :

- **les sites dédiés aux activités sportives UFOLEP** : gérés par les CNS avec un coordination des pôles « vie sportive » et « communication », ils relaient les informations techniques validées par l'UFOLEP Nationale et diffusées préalablement via le Cont@ct ou des emailing spécifiques. Les sites sont des outils importants d'animation de notre réseau associatif, d'autant que certains sites d'activité enregistrent des taux de consultation plus important que le site de l'UFOLEP Nationale. Les comités peuvent consulter ces sites.
- **les lettres électroniques d'informations par activité** : réalisées par les CNS ou l'UFOLEP nationale, elles sont toujours validées en amont par cette dernière. Elles sont envoyées aux associations et commissions techniques (et éventuellement aux licenciés selon la nature des informations) à J+1 après les comités ou recensent des informations dont les comités ont déjà été destinataires. Les lettres électroniques sont également intégrées dans le Cont@ct qui suit leur diffusion.
- **les réseaux sociaux par activité (pages Facebook ou twitter)** : animer par les référents communication des CNS sous le pilotage des pôles « communication » et « vie sportive » qui en sont les gestionnaires. Ces réseaux sociaux ont pour but d'animer des communautés de sportifs (via la fonction « groupe »), de relayer des informations déjà diffusées aux comités et de faire vivre des « direct » sportifs (résultats, vidéos sur les rencontres nationales, ...). Les comités peuvent consulter ces espaces.

Les Commissions Nationales Sportives portent et diffusent deux types de communication :

- des réglementations techniques, des calendriers, des circulaires d'organisations... (nouveaux ou actualisées), qui doivent donc toujours être validées par l'UFOLEP Nationale et diffusées par celle-ci
- des actualités sportives (temps forts, informations sur les rencontres nationales, valorisation de projets, ...).

A noter qu'au cours de cette nouvelles mandatures sportives (2017 – 2019), l'UFOLEP Nationale souhaite aussi renforcer la fonction « communication » des CNS en identifiant des personnes référentes par activité qui sont soutenues et accompagnées dans leur mission : formation aux nouveaux outils, définition d'une stratégie de communication par activité,

L'ensemble de ces principes sont rappelés aux responsables techniques nationaux et référents « communication » des CNS à l'occasion de l'Assemblée Générale 2018 lors d'un temps de travail dédié, afin de respecter le process de communication rappelé dans cette réponse et donc d'éviter la communication parallèle que nous avons pu rencontrer précédemment.

2 Le Comité départemental UFOLEP de l'Indre (36), réuni le 12 février 2018 à Châteauroux (36)

- Pose la question suivante :

Constatant que dans un certain nombre de comités régionaux des activités sont gérées par des commissions sportives régionales, mais que ces comités ne sont pas destinataires des informations diffusées par les CNS, demande que toute communication des commissions en direction des clubs ou des commissions régionales ou départementales soit systématiquement envoyée également aux comités départementaux et régionaux.

REPONSE DU COMITE DIRECTEUR

Le Comité directeur partage la préoccupation et réaffirme la nécessité d'une diffusion d'informations dûment validées à toutes les instances concernées.

Même réponse que la question N° 1 du Comité Centre Val de Loire.

3 Le Comité départemental UFOLEP de l'Isère (38), réuni le 25 janvier 2018 à Tullins (38)

- Pose la question suivante : à la CNS Gymnastique

De nouvelles dispositions ont été prises concernant les officiels de gymnastique et de fait certains juges vont perdre un niveau de jugement avec le redécoupage proposé
Que comptez-vous mettre en place pour ces juges ?

Qu'en est-il de tous les bénévoles qui s'impliquent depuis des années et qui se voient retirer la possibilité de juger dans certains niveaux et de fait qu'en est-il des clubs qui vont perdre des juges et se retrouver en difficulté ?

N'est-il pas surprenant de retirer une partie d'examen à quelqu'un qui l'a réussi par le passé ?

REPONSE DU COMITE DIRECTEUR

Le Comité directeur confirme la proposition de réponse de la CNVS et de la CN gymnastique. Un communiqué diffusé en novembre 2017 sur ce cas de figure rappelle qu'une réunion d'information pour les comités, associations et commissions techniques s'est tenue dans le « groupe 2 » en décembre dernier. Cette disposition a été travaillée lors du stage FS de juillet 2017 de Blois et validée par l'ensemble des techniciens présents.

Rappel des éléments de réponse qui ont été apportés :

Depuis plusieurs années, l'ensemble du réseau remonte deux problèmes, en particulier :

- le besoin de rehausser le niveau des juges car beaucoup d'entraîneurs se plaignent des juges, notamment BF1, et de leur faible capacité à juger.
- alléger la formation BF1 qui est la plus lourde car beaucoup de choses à assimiler. Le N6 est un niveau qui commence à intégrer pas mal d'éléments techniques (va leur code 0,3), et ajoute donc du contenu.

La CNS propose donc un aménagement des capacités de juge :

- BF1 : niveau 8 (base) et niveau 7 (complet)
- BF2 : niveau 6 et 5 (base) et niveau 4 (complet)
- BF2 option 3 : inchangé

Ce changement permet donc :

- d'amener plus de juges à aller sur la formation BF2, et donc de continuer à se former (notamment techniquement). A noter que l'examen BF2 est depuis toujours le plus facile avec quasiment 100% de réussite sur l'ensemble du territoire.
- de ne faire que le N8 et N7 en formation BF1 et donc les éléments de base (valeur 0,1 et 0,2).

Cela allège donc le contenu puisque les 0,3 ne seront que très peu abordés alors qu'ils peuvent être techniquement difficiles pour des juges néophytes (parents, gymnastes débutants, etc.)

En raison de difficultés de jugement rencontrées par les entraîneurs des activités de gymnastique, il a été convenu de rehausser le niveau des juges tout en préservant la capacité des juges actuels à juger.

De ce fait, les futurs BF1O complets seront amenés à ne juger que les niveaux 8 et 7 (F) ; il leur sera donné un BF2O de base, sous réserve de participer à la formation BF2O et de la valider et cela afin de préserver le principe de la poursuite de la formation.

Afin de permettre aux comités de s'ajuster à cette nouvelle règle, il est instauré une période transitoire (2017/2018 et 2018/2019) qui permettra aux actuels BF1O complets de conserver leurs prérogatives à juger les niveaux 8, 7 et 6 et leur permettra de prendre le temps de participer à une session de formation BF2O et de la valider.

Pour résumer :

Pour les juges actuellement BF2 N6 (anciennement BF1 complet)

Une personne ne souhaitant rien faire

BF2 N6 sur deux saisons comme prévu, puis BF1 complet (donc aptitude au N8-N7 uniquement).

Simple participation à une **formation complète BF2**, sans examen ou validation ensuite

BF2 N6 conservé "à vie" (donc jugement possible en N8-N7-N6)

Participation à une formation complète BF2 + **validation** par un jugement à blanc sur N5 (jugement 10 équipes validé par un responsable)

BF2 base

Nous insistons sur le fait qu'il s'agit simplement d'une validation du responsable et en aucun cas d'un examen, donc au lieu de leur retirer un niveau, nous leur en offrons un.

C'est la possibilité pour les juges de « gagner » le Niveau 5 très facilement.

Participation classique à une formation BF2 + examen BF2

Niveau suivant les résultats de l'examen (mais possibilité de BF2 complet) car fonctionnement classique d'un passage de BF2.

4 Le Comité départemental UFOLEP de Charente-Maritime (17), réuni le 21 Septembre 2017 à Rochefort (17)

- Pose la question suivante :

Nous rencontrons actuellement des difficultés quant à la représentativité de nos départements au sein des nouveaux Comités Régionaux UFOLEP (2 sièges pour le 17 au CRUFOLEP Nouvelle-Aquitaine → 2 hommes). En effet, nos élus sont majoritairement de sexe masculin. Nous sommes aujourd'hui contraints statutairement par la notion de proportionnalité hommes/femmes. (Extrait des statuts du CRUFOLEP Nouvelle-Aquitaine : « la proportionnalité hommes/femmes éligibles du département sera appliquée sur l'ensemble des candidats. »). Certes, nous avons le souhait d'encourager la participation de toute adhérente qui souhaiterait s'engager au sein de notre fédération. Cependant, à ce jour, nous ne pouvons répondre à cette obligation statutaire. Au final, nous disposons de 2 sièges pour 1 seule voix... Il serait dommageable pour notre fédération de démobiliser un certain nombre de nos licenciés ayant pour volonté de s'investir pleinement dans la structuration de nos grandes régions.

Serait-il possible d'envisager la notion de proportionnalité hommes/femmes au regard des réalités territoriales ?

REPONSE DU COMITE DIRECTEUR

Les règles qui établissent conformément à notre volonté fédérale la proportionnalité « hommes/femmes » dans nos instances dirigeantes sont définies par le code du sport. Elles tiennent compte des réalités territoriales en termes d'effectifs licenciés et elles répondent bien à la question posée.

5 Le Comité départemental UFOLEP Puy-de-Dôme (63), réuni le 18 février 2018 à Clermont Ferrand (63)

• Pose la question suivante :

Constatant des dysfonctionnements dans la relation national/territoires ralentissant le développement associatif de notre fédération

Le comité Ufolep 63 demande que la contractualisation national/comité régional ou départemental tienne compte de la réalité du terrain.

En ce qui concerne la formation, la convention est signée entre le national et la région sans que les départements qui ont programmé et réalisé les formations ne soient informés.

Le développement de la vie associative appartient au département et la formation fédérale est un levier important.

Pour les associations affiliées et les collectivités locales, il est indispensable que le comité départemental reste l'échelon porteur du projet lorsque celui-ci le souhaite.

Le comité Ufolep 63 demande donc que soient pris en compte, dans la contractualisation avec le national tous les éléments financiers liant les 2 structures :

- Cotisations versées au national
- Contrats d'objectifs
- Développement associatif
- Formation

REPONSE DU COMITE DIRECTEUR

Le Comité directeur Le Comité directeur confirme les complémentarités et les solidarités indispensables entre les échelons.

La réforme territoriale de l'État à travers la loi Nôtre oblige les fédérations sportives agréées à appliquer cette nouvelle territorialité notamment le passage de 22 régions à 13. Les fédérations avaient jusqu'au 31/12/16 pour créer ces nouvelles entités régionales.

C'est un dossier complexe qui va prendre du temps. La première étape franchie avec la création des nouveaux comités régionaux il faut maintenant aborder le projet territorial en prenant en compte la diversité des territoires en s'adaptant en fonction de nos forces et de nos faiblesses.

La contractualisation mise en œuvre doit effectivement prendre en compte les réalités de terrain. Elle est élaborée avec les représentants de l'ensemble des comités, c'était la volonté du comité directeur national de la précédente mandature de proposer que les comités régionaux soient constitués de représentants des comités départementaux.

Pour ce qui concerne la formation, le dispositif de conventionnement entre le national et les régions a été mis en place plusieurs années, les territoires recensent et déclarent les actions de formation et en fonction du nombre de journées stagiaires un montant est proposé à chaque comité régional, il est possible d'identifier les actions de chaque comité départemental et d'évaluer les montants liés au nombre de journées stagiaires. La proposition d'affectation peut être communiquée à l'ensemble des comités départementaux ce qui facilitera la circulation de l'information.

Pour ce qui concerne les éléments constitutifs de la contractualisation, ils pourront conformément à votre demande intégrer les montants de cotisations versés au national ainsi que la contractualisation globale intégrant les projets portés par les comités.

Pour le développement associatif, cette enveloppe spécifique qui était inscrite au budget précédemment, a été utilisée en grande partie pour prendre en compte l'adhésion au CNEA et pour l'élaboration et le règlement par la fédération d'un contrat national avec la SACEM pour les associations d'APE.

Pour la formation, les montants ne sont pas aujourd'hui intégrés dans l'enveloppe de la contractualisation mais ils pourront être indiqués dans le document de contractualisation et voire même intégrer dans le montant global.

6 Le Comité départemental UFOLEP Puy-de-Dôme (63), réuni le 18 février 2018 à Clermont Ferrand (63)

• Pose la question suivante :

- Constatant les difficultés d'organiser des compétitions accessibles à tous sur les territoires des nouvelles régions
- Souhaitant développer une plus grande participation aux épreuves Ufolep

Le comité départemental du Puy-de-Dôme, demande aux CNS et au Comité Directeur de modifier les règlements sportifs des activités ayant une qualification régionale obligatoire pour la participation au national (exemples : Cross – Tennis de table – Cyclo...) en laissant la possibilité que ces qualifications puissent être effectuées aux niveaux départemental et inter-départemental.

REPONSE DU COMITE DIRECTEUR

Le Comité directeur apporte les éléments de réponses suivants :

Plusieurs paramètres définissent les filières de qualification et les modes de représentation pour les rencontres nationales qui sont spécifiques à chaque activité :

- des délégations départementales pour participer aux rencontres nationales, pour lesquelles une simple participation à des rencontres à label « régionales » est demandée pour l'attribution de titres régionaux et éventuellement d'avantages pour le championnat national (cas des activités cyclistes).

- des délégations infra régionales (ex de la natation avec une organisation par académie).

- des délégations régionales pour participer aux rencontres nationales qui se justifient par rapport aux maillages territoriaux, nombre de licencié.e.s et de l'attractivités sportives à rencontrer d'autres associations au-delà de son département (rencontres interdépartementales).

Ces dernières favorisent également la structuration, l'animation et la coordination des activités sportives à l'échelle régionale (exemple de la gymnastique artistique) en complément de l'organisation sportive départementale, tout en s'appuyant sur les instances politiques que sont les comités régionaux facilitant la tenue de réunions, les flux financiers de la vie sportive, ...

Lors d'un atelier dédié à l'AG 2018, un bilan sur les organisations territoriales sera fait avec les responsables techniques d'activités. L'analyse par activité :

- rapport effectif par territoire / capacité d'accueil sur une rencontre nationale

- catégories d'âges ou de niveaux

- distance entre les territoires

- nombre de rencontres territoriales (la volonté étant que le pratiquant puisse bénéficier de rencontres régulières tout au long de sa saison)

- fonctionnement technique et administratif

pourra éventuellement donner lieu à des aménagements à compter la prochaine saison sportive 2018 – 2019. C'est bien de la compétence de l'échelon national de définir les modalités de représentation aux rassemblements sportifs nationaux (délégation de représentativité, filière de qualification nationale, quotas éventuels) et aux territoires départementaux et/ou régionaux de convenir des conditions de qualification. Des préconisations sont toujours faites par l'échelon national dans l'objectif de cohérence

territoriale, comme cela s'est fait depuis la mise en place des nouveaux comités régionaux où la cartographie sportive a été revisitée pour certaines activités. À titre d'exemple, en tennis de table, le découpage territorial réalisé par la CNSTT tient compte des bassins de pratiques et pour le cas qui nous occupe ; il y a pour la région AURA, 2 bassins de pratiques identifiés : AURA Est et AURA Ouest.

AURA Ouest a 2 départements : 63 et 03 (qui viennent de faire leur régional le weekend du 24 et 25 février 2018). Cette organisation a été pensée pour ne pénaliser aucun département où il y a une pratique.

7 Le Comité départemental UFOLEP de Seine Saint Denis (93), réuni le 28 novembre 2017 à Bobigny (93)

- Pose la question suivante : la question concerne un point de terminologie

Les catégories de valeur de notre fédération sont 1^{ère} caté, 2^{ème} caté, 3^{ème} caté et ... GS. Cette dernière abréviation, est tellement entrée dans les us et coutumes que nombre de licenciés, même appartenant à cette catégorie, n'en connaissent pas le véritable nom : Grand Sportif. A l'origine, cette terminologie a été adoptée pour contenter quelques « anciens » qui n'étaient pas décidés à raccrocher des compétitions mais qui n'avait plus ni le profil, ni l'âge de courir sérieusement. Et c'était une très bonne chose que cette création.

Mais les temps ont changé et les coureurs aussi. On trouve actuellement dans cette catégorie GS, A et B, près de 400 coureurs en Ile de France qui ne sont ni bedonnants, ni vieux (l'espérance de vie étant plus longue et la condition physique plus grande), qui ont gardé leur esprit de compétiteur et qui roulent tous les dimanches à des moyennes très respectables. Les courses qu'ils disputent sont désormais des épreuves de très bon niveau, créant ainsi de fait une véritable 4^{ème} catégorie.

Dès lors pourquoi ne pas supprimer cette appellation GS, dont le terme reste un peu « péjoratif », pour créer une 4^{ème} catégorie Ufolep ? Bien sûr les sous-catégories A et B persisteraient à l'identique : 4^{ème} A et 4^{ème} B.

REPONSE DU COMITE DIRECTEUR

Le Comité directeur partage le questionnement du comité de Seine-Saint-Denis et valide la proposition de la CNS Activités cyclistes.

L'appellation « GS » « Grand Sportif » date du début du cycloport à l'Ufolep. Historiquement, cette catégorie « Grand Sportif » est réservée aux licenciés n'étant pas apte à pratiquer le cyclisme en compétition dans les catégories 1, 2 et 3.

Petit à petit, les licenciés (surtout les plus âgés) ont transformé cette catégorie de valeur en une catégorie d'âge, et par là même en ont exclu de plus jeunes dont les capacités physiques moindres auraient pourtant voulu qu'ils puissent accéder eux aussi à cette catégorie.

La CNS interpellée par le département 93 et après consultation de ses membres a donc décidé de modifier les appellations GSa et GSb en 4a et 4b, rappelant ainsi que comme les catégories 1, 2 et 3 cette catégorie 4 est une catégorie de valeur déclinée en deux sous catégories a et b, cette dernière étant réservée aux licenciés de la catégorie 4a âgés de 65 ans et plus

Le règlement national va donc être modifié en conséquence la saison 2017/2018 sera une année de transition ou les 2 appellations pourront se côtoyer, dès la saison 2018/2019 seules les appellations 4a et 4b auront cours.



wfolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT

POLE FORMATION

Documentation

STAGES DE FORMATEURS PSC1 – 2018

Bonjour à tous,

Nous vous présentons à tous nos meilleurs vœux pour l'année 2018.

Vous trouverez ci-dessous la programmation des trois stages de formateurs/formatrices PSC1 définis par l'Équipe Pédagogique Nationale de Secourisme pour l'année 2018. Vous trouverez également les dates de clôture des inscriptions pour chaque stage de formateurs/formatrices.

Nous en profitons pour vous rappeler que l'ordre de priorité d'inscription est le suivant :

- Comités UFOLEP non agréés
- Comités UFOLEP ne s'appuyant que sur un formateur (donc en « danger » au regard de la réglementation)

1^{ER} STAGE

- Du samedi 21 avril (14h) au samedi 28 avril 2018 (12h) au Centre CAMIETA – URRUGNE (Pyrénées-Atlantiques)

↳ **CLÔTURE DES INSCRIPTIONS LE 20 MARS 2018**

2^{ÈME} STAGE

- Du samedi 30 juin (14h) au samedi 7 juillet 2018 (12h) au SDIS de Gurcy-le-Châtel (77)

↳ **CLÔTURE DES INSCRIPTIONS LE 30 MAI 2018**

3^{ÈME} STAGE

- Du samedi 24 novembre (14h) au samedi 1^{er} décembre (12h) au Centre CAMIETA – URRUGNE (Pyrénées-Atlantiques)

↳ **CLÔTURE DES INSCRIPTIONS LE 24 OCTOBRE 2018**

Pour rappel, l'inscription est effective une fois l'ensemble des pièces administratives en notre possession :

- Photocopie du PSC1 datant de moins de 3 ans (*et non l'AFPS ni le SST, ni le recyclage du PSC1*)
- Fiche d'inscription dûment complétée, tamponnée et signée
- Photocopie CNI ou Passeport
- Une photo
- Attestation de co-encadrement d'une formation PSC1
- Un certificat médical
- Un chèque à l'ordre de l'UFOLEP nationale d'un montant de 800 € pour les salariés ou d'un montant de 350 € pour les élus et/ou bénévoles

Les documents administratifs (*fiche d'inscription, certificat médical, attestation de co-encadrement*) nécessaires pour les inscriptions sont disponibles auprès du Pôle Formation.

Contact : lbrien.lalique@ufolep-usep.fr ou 01.43.58.97.55.

LES EQUIVALENCES DU PSC1

LE POINT SUR LES ÉQUIVALENCES

Il existe un grand nombre de formations aux premiers secours. Vous êtes nombreux à vous poser des questions sur les équivalences ou la validité de vos diplômes.

Depuis le 1^{er} août 2007, la formation de référence est le PSC1 (Prévention Secours Civiques de niveau 1). Ce n'est pas une nouvelle formation, il s'agit d'une évolution de l'AFPS (Attestation de Formation aux Premiers Secours) qui existait depuis 1991.

Ci-dessous la liste des diplômes admis en équivalence du PSC1 :

- ✚ L'AFPS, quelle que soit son année d'obtention
- ✚ Le PSE1
- ✚ Le BNS (Brevet National de Secourisme) qui n'existe plus depuis 1991
- ✚ Le Brevet de Brancardier Secouriste
- ✚ Le Brevet de Secouriste de la Protection Civile
- ✚ Le CSST (Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail) tant que son titulaire est à jour de son recyclage

Cas particulier :

- ✚ Le BEPS (Brevet Européen de Premier Secours) délivré par la Croix Rouge est reconnu dans toute l'Europe par les sociétés Croix-Rouge. Le BEPS n'est pas admis en équivalence du PSC1

Liste des professions qui dispensent de passer le PSC1 :

- ✚ Médecin
- ✚ Chirurgien-dentiste
- ✚ Pharmacien
- ✚ Vétérinaire
- ✚ Sage-femme
- ✚ Infirmier(e) diplômé d'État

▲ Important !

L'UFOLEP nationale est aujourd'hui agréée par le Ministère de l'Intérieur afin de dispenser les formations PSC1 et Monitorat (BNMPS-PAE3).

Renseignez-vous auprès du Pôle Formation (01.43.58.97.55.) pour obtenir les coordonnées du Comité Départemental UFOLEP le plus proche dispensant les formations PSC1.

Les outils « Éduquer c'est prévenir ! » sont disponibles

"Éduquer c'est prévenir !" ce sont des programmes éducatifs et pédagogiques clefs en main pour sensibiliser et prévenir des risques dans le cadre familial, scolaire ou périscolaire.

L'objectif ? Créer chez les plus jeunes une culture de la responsabilisation à travers des initiations éducatives telles que la prévention des risques domestiques, la prévention canicule, le "savoir-rouler", ...

L'Équipe Pédagogique Nationale et le pôle formation vous propose de vous doter de ces outils complémentaires aux dispositifs sportifs et citoyens de l'UFOLEP.

4 THEMATIQUES - 5 INITIATIONS

Chaque pack thématique est composé :

- de jeux éducatifs (puzzles, dominos, memorys...)
- d'un triptyque pédagogique
- d'affiches et flyers
- de guide d'intervention pédagogique

L'ensemble des initiations se retrouvent dans le **PACK COMPLET** pour 150 € TTC (frais de port en sus)

ROLL-UP DÉDIÉ

Vous avez également la possibilité de compléter votre kit d'outils avec le **roll-up "Éduquer c'est prévenir !"**.

Tarif négocié à 112,8 € TTC (frais de port inclus)

[>>> DEMANDEZ VOS OUTILS VIA LE FORMULAIRE EN LIGNE <<<](#)

POUR COMMUNIQUER SUR CE DISPOSITIF

Vous disposez de différents outils pour promouvoir ce dispositif notamment auprès de structures partenaires >> Téléchargez le [KIT COMM](#)

**PLAN ANNUEL DE FORMATION CONTINUE FEDERALE
UFOLEP - 2018**

Formation Technique et Pédagogique

SECOURISME

**FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE (RECYCLAGE) DES FORMATEURS DE
SECOURISME**

Objectifs de formation

- ✓ Être capable d'encadrer les formations PSC1 conformément à la réglementation en vigueur

Publics visés

- ✓ Formateurs PSC, titulaires du BNMPS et PAE3, du PICFPSC

Éléments de contenus

- Actualités ministérielles et fédérales relatives au secourisme
- Évaluation des gestes techniques - points clés - justification
- QCM / Référentiels PSC1

Durée	Effectif	Lieu
1 jour	16 à 24 personnes maximum (par journée de formation continue)	Toulouse -- Fougères – Valence – Ile-de-France – Nevers – Montpellier

Intervenants

Philippe ATRY – Isabelle COLLAVET – Vincent DEFOSSEZ – Charly GONZALEZ – Jean-Luc JOUTZ – Stéphane LALANNE – Hervé LEROC – Fabien LE GUENENC – Mauricette LE MAITRE – Anthony ROBERT – José ROIG

Coût du stage

- Coût Pédagogique : 150 €
- Frais de déplacement sont à la charge des comités/publics
- Frais de restauration (déjeuner) pris en charge par l'UFOLEP nationale

Dates de la formation – Lien pour inscription en ligne

Vous aurez le choix entre les dates et lieux ci-dessous :

- 23 mai 2018 à Mondonville (31)
- 19 juin 2018 à Fougères-sur-Bièvres (41)
- 26 septembre 2018 à Valence (26)
- Les 18 et 19 octobre 2018 (Formation continue et rassemblement des formateurs) **ou** le 4 octobre 2018 en Seine-et-Marne et le 5 octobre 2018 dans le Val-de-Marne (région parisienne)
- 3 octobre 2018 à Nevers (58)
- 12 décembre 2018 à Montpellier (34)

<http://www.tech.ufolep.org/formulaire/formationcontinueformateursecourisme.html>

**PLAN ANNUEL DE FORMATION CONTINUE FEDERALE
UFOLEP - 2018**

Formation Technique	COMPTABILITÉ
----------------------------	---------------------

MAÎTRISER ET SUIVRE LA COMPTABILITÉ D'UNE ASSOCIATION

Objectifs de formation

✓ Être capable de construire, de gérer et de suivre le budget de son comité

Public visé

✓ Trésoriers et/ou professionnels des comités en charge du budget

Éléments de contenus

<ul style="list-style-type: none"> - Définition et cadre de la comptabilité (obligations, principes comptables, plan comptable) - Opérations comptables (courantes et d'inventaire) - Documents de synthèse (bilan, compte de résultat, annexe) - Montage des dossiers / budget

Durée de la formation	Effectif	Lieu de la formation
2 jours	20	Paris

Intervenants

✓ Francis ROBIN : Cadre comptable administrative UFOLEP

Coût du stage

<p>Coût Pédagogique : 300 € Les frais de déplacement sont à la charge des comités NB : les frais d'hébergement et de restauration sont pris en charge par l'UFOLEP nationale pour les stagiaires « UFOLEP ». Pour les autres stagiaires (USEP ou Ligue de l'enseignement), une refacturation sera envoyée à la structure employeur correspondante qui pourra demander une prise en charge à Uniformation dans le cadre de son plan de formation.</p>
--

Dates de la formation – Lien pour inscription en ligne

<p>24 et 25 octobre 2018</p> <p align="right">http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcmaitriserlacompta.html</p>
--

**PLAN ANNUEL DE FORMATION CONTINUE FEDERALE
UFOLEP - 2018**

Formation Technique

ASSURANCE

LES LOGIQUES D'ASSURANCE SPÉCIFIQUES AUX PRATIQUES SPORTIVES

Objectifs

- ✓ Comprendre l'interaction des mécanismes juridiques du droit civile et sportif analysant ainsi les obligations juridiques pesant sur les différents acteurs du monde sportif
- ✓ Analyser la sanction en cas de non-respect de la procédure de souscription du contrat d'assurance

Public visé

- ✓ Prioritairement, les nouveaux délégués et délégué N+1 et N+2 des comités départementaux UFOLEP
- ✓ Délégués UFOLEP des comités

Éléments de contenus

- La législation spécifique en matière sportive (Code du sport et code civil)
- Les différentes garanties en matière de responsabilité civile, de protection des locaux et du matériel utilisé
- Le risque sportif : une garantie spécifique

Durée de la formation	Effectif	Lieu de la formation
2 jours	20	Paris

Intervenants

- ✓ Référent(e) de la DTN
- ✓ Jean-Pierre NEMIROVSKI – Consultant Assurance (NEXFORMA)

Coût du stage

Coût Pédagogique : 300 €

Les frais de déplacement sont à la charge des comités

NB : les frais d'hébergement et de restauration sont pris en charge par l'UFOLEP nationale pour les stagiaires « UFOLEP ». Pour les autres stagiaires (USEP ou Ligue de l'enseignement), une refacturation sera envoyée à la structure employeur correspondante qui pourra demander une prise en charge à Uniformation dans le cadre de son plan de formation.

Dates de la formation – Lien pour inscription en ligne

15 et 16 novembre 2018

<http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fclogiqueassurancepratiquesportives.html>

**PLAN ANNUEL DE FORMATION CONTINUE FEDERALE
UFOLEP - 2018**

Formation Technique

ASSURANCE

LES LOGIQUES D'ASSURANCE SPÉCIFIQUES AUX PRATIQUES SPORTIVES

Objectifs

FORMATION SPÉCIFIQUEMENT DÉDIÉE AUX ÉLUS DES COMITÉS

- ✓ Comprendre l'interaction des mécanismes juridiques du droit civile et sportif analysant ainsi les obligations juridiques pesant sur les différents acteurs du monde sportif
- ✓ Analyser la sanction en cas de non-respect de la procédure de souscription du contrat d'assurance

Public visé

- ✓ Élus des comités UFOLEP

Éléments de contenus

- La législation spécifique en matière sportive (Code du sport et code civil)
- Les différentes garanties en matière de responsabilité civile, de protection des locaux et du matériel utilisé
- Le risque sportif : une garantie spécifique

Durée de la formation	Effectif minimum	Effectif maximum	Lieu de la formation
1 jour	8	20	Paris

Intervenants

- ✓ Référent(e) de la DTN
- ✓ Jean-Pierre NEMIROVSKI – Consultant Assurance (NEXFORMA)

Coût du stage

Coût Pédagogique : 150 €

Frais de déplacement sont à la charge des comités

Frais d'hébergement et de restauration pris en charge par l'UFOLEP nationale

Dates de la formation – Lien pour inscription en ligne

Le 14 juin 2018

<http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcfllogiqueassurancesjuinelus.html>

JURYS NATIONAUX CQP ALS 2018 + CLOTURE DE RÉCEPTION DES DOSSIERS

TOUS À VOS ANGENDA !

Nous vous communiquons les dates des jurys pléniers CQP ALS 2018 (*sous réserve de la disponibilité des partenaires sociaux*), ainsi que les dates butoirs de réception des dossiers par l'UFOLEP nationale.

<u>Date de Jury plénier</u>	<u>Date butoir de réception dossiers</u>
Mardi 27 février 2018	29 janvier 2018
Mercredi 23 mai 2018	27 avril 2018
10 juillet 2018 <i>Jury interfédéral ouvert</i>	4 juin 2018
Mercredi 17 octobre 2018	21 septembre 2018

Nous vous rappelons qu'il est impératif que vous nous transmettiez vos dossiers avant ces dates butoirs au Pôle National Formation. Au-delà de ces dates et dans le cas de dossiers incomplets, les dossiers de vos candidats seront automatiquement reportés sur le jury d'après.

Les dossiers VAE doivent également nous être transmis à ces même dates.

[NB : utilisation des nouveaux documents](#)

Contact : lbrien.laligue@ufolep-usep.fr ou 01.43.58.97.55.



ufolep

TOUS LES SPORTS AUTREMENT

POLE FORMATION

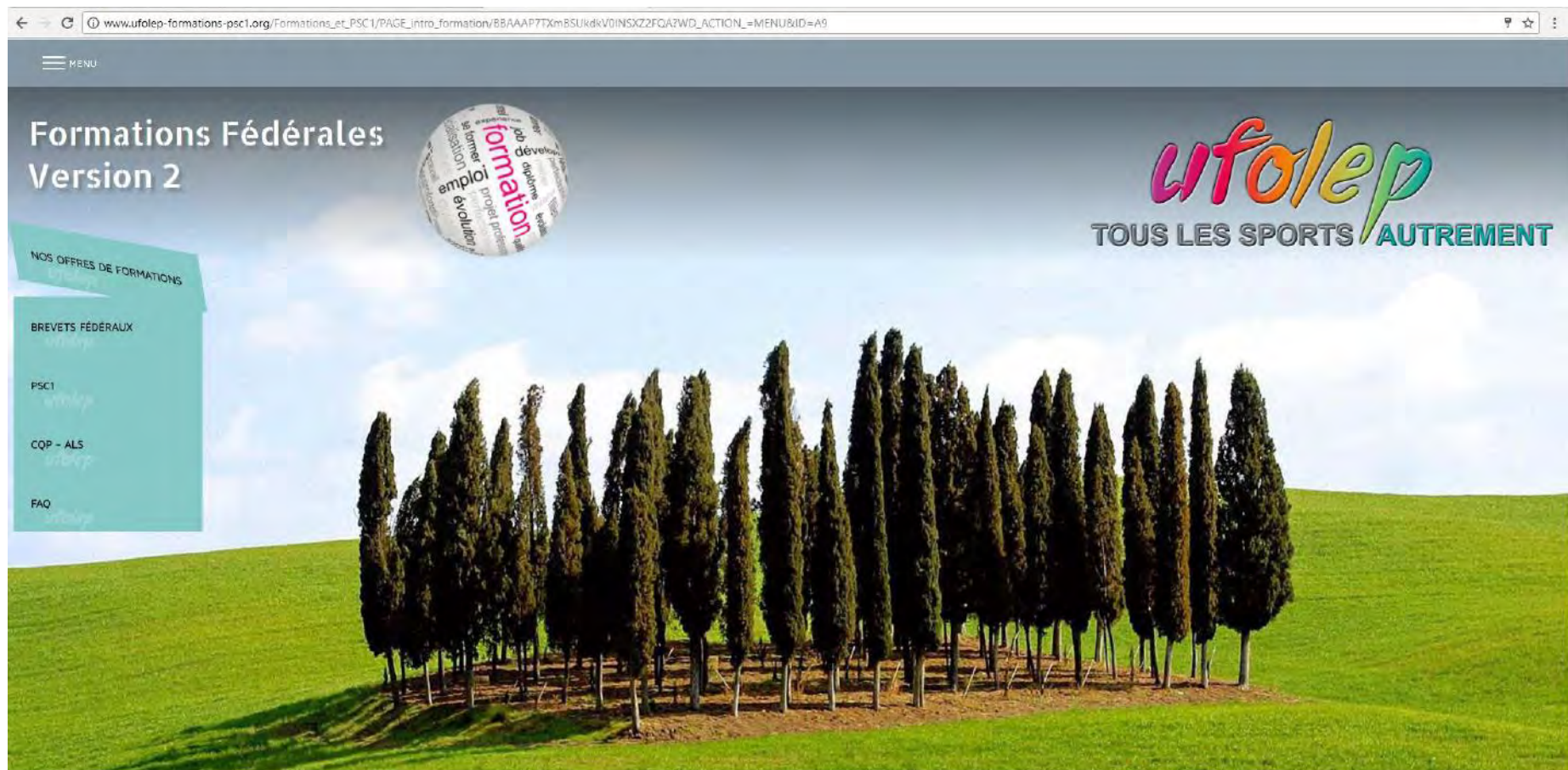
Stages

FORMATIONS FÉDÉRALES UFOLEP

Vous devez dorénavant passer via le logiciel formation ([http://www.ufolep-formations-psc1.org/Formations et PSC1](http://www.ufolep-formations-psc1.org/Formations_et_PSC1)), pour organiser vos formations (BF, capacité, autres...), pour le suivi de vos stagiaires, pour les livrets de formation dématérialisés et l'impression des diplômes...

Les comités n'ayant pas reçu les codes d'accès doivent nous contacter (esyritis.laligue@ufolep-usep.fr ou 01 43 58 97 62).

Via le menu, vous pouvez aussi accéder aux formations proposées par les autres comités UFOLEP, en cliquant sur « Nos offres de formations ».



Le Comité UFOLEP Centre Val de Loire vous informe de **l'ouverture d'une formation CQP Animateur de Loisirs Sportifs à la rentrée 2018.**

Ce CQP a pour vocation à répondre à un besoin d'emploi identifié non couvert correspondant à une situation professionnelle spécifique au secteur visé par la qualification.

Le CQP contribue à la structuration et à la professionnalisation du secteur. Il facilite l'accès aux diplômes professionnels de niveau IV et supérieurs.

La création du CQP ALS correspond à un **contexte** caractérisé notamment par :

- La petite taille des associations ou structures d'accueil
- Une rotation importante des éducateurs qui engendre une offre d'emploi supérieure à la demande
- Une baisse de l'encadrement traditionnellement bénévole
- La concentration des demandes de pratique sur une saison sportive
- L'éclatement de l'effectif à former sur l'ensemble du territoire
- Un déficit de qualifications existantes au regard des besoins d'emploi particuliers identifiés.

L'ensemble de ces éléments correspond à des **besoins** d'intervention (encadrement, accompagnement...) du titulaire CQP ALS à temps partiel sur la saison sportive / saison estivale. Cette situation professionnelle fait référence au poste type de travail de « **Moniteur/Initiateur** »1

Le titulaire du CQP a vocation à :

- Faire découvrir, initier et sensibiliser aux pratiques de loisir sportif
- Accueillir les publics
- Transmettre une ou plusieurs techniques indispensables à l'initiation et à la sensibilisation en adéquation avec le public visé
- Garantir aux pratiquants et aux tiers des conditions de pratique sécurisée dans l'environnement concerné

Nous sollicitons votre aide pour communiquer et diffuser ces informations :

- Une formation CQP ALS (mention AGEE et/ou JSJO) animée par l'UFOLEP aura lieu sur Orléans sur l'année 2018-2019.
- Elle accueillera 15 stagiaires maximum en mention AGEE (Activités Gymniques d'Entretien et d'Expression) et 15 stagiaires maximum en mention JSJO (Jeux Sportifs et Jeux d'Opposition). La formation se déroulera principalement sur Orléans.
- Le dossier d'inscription est à télécharger sur notre site internet www.ufolepcentre.org ou sur simple demande (02.38.54.02.00 ou a.godard@ufolep.org).
- La clôture des inscriptions est le 30 septembre 2018.

Par avance, nous vous remercions pour votre aide précieuse.

Nous sommes à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Très cordialement,

Nadia DA SILVA

Directrice Technique Régionale

UFOLEP Centre Val de Loire

AVENUE DU PARC FLORAL, 45100 ORLÉANS La Source. 02.38.54.02.00

<http://www.cr.ufolep.org/centre>

<https://www.facebook.com/ufolep.centre>

Horaires du secrétariat : 9h-12h30 13h30-17h00





wfolep

TOUS LES SPORTS AUTREMENT

SPORT SOCIÉTÉ



RENCONTRE DES COLLECTIF LOCAUX ET DU RÉSEAU 2018

LE SAMEDI 24 MARS, 9H30 – 17H00

À PARIS (LIEU À VENIR)

BULLETIN D'INSCRIPTION

A renvoyer au plus vite à
mgoulette@cfdt.fr et <mailto:n.ajaltouni@ethique-sur-etiquette.org>

Nom : Cliquez ici pour taper du texte.

Prénom : Cliquez ici pour taper du texte.

Collectif local / organisation : Cliquez ici pour taper du texte.

E-mail : Cliquez ici pour taper du texte.

Téléphone : Cliquez ici pour taper du texte.

Je participe à la rencontre du 24 mars : oui non

Je souhaite un hébergement : oui non

- **Si oui :** La veille (23 mars) le 24 mars au soir

Je souhaite amener un produit de ma région pour le repas : oui non

Lequel ? 😊 : Cliquez ici pour taper du texte.



VOUS ÊTES UN COMITÉ OU UNE ASSOCIATION UFOLEP ?

Rejoignez la communauté NOMADS UFOLEP pour accueillir des **volontaires de l'Europe entière** sur vos projets et événements !

Contact | jpveronique.laligue@ufolep-usep.fr | 06 99 83 33 47



www.Go-Nomads.eu

Faire découvrir **le sport pour tous** et **l'Europe** à vos jeunes bénévoles ! **#TEAMUFOLEP**



wfolep

TOUS LES SPORTS AUTREMENT

SPORT EDUCATION

ECHEANCIER DES CIRCULAIRES 2018



Évènement National UFO Nature et le Championnat National de Cross-country se déroulera le 25 mars 2018 à Saint Jean le Blanc (45)

- ✓ La circulaire d'organisation est téléchargeable sur le site : [A télécharger](#)
- ✓ La fiche des repas : [A télécharger](#)



Les 12 heures UFOLEP de Tennis de Table se dérouleront le 1^{er} avril 2018 à Dompierre sur Bresbre (03)

- ✓ La circulaire d'organisation est téléchargeable sur le site : [à télécharger](#)
- ✓ La fiche d'inscription : [A télécharger](#)



Le Rassemblement national de Badminton se déroulera les 31 mars et 1^{er} avril 2018 à Valence (26).

- ✓ La circulaire d'organisation est téléchargeable sur le site : [à télécharger](#)
- ✓ La fiche d'inscription : [à télécharger](#)



Le Championnat National B de Tennis de Table se déroulera les 28 et 29 avril 2018 à Estaires (59)

- ✓ La circulaire d'organisation est téléchargeable sur le site internet fédéral : [à télécharger](#)



Le Championnat national de Tir à l'Arc se déroulera les 19 & 20 mai 2018 à Saint Mars la Jaille (44).

- ✓ La circulaire d'organisation est téléchargeable sur le site fédéral : [à télécharger](#)

Enquête de satisfaction aux comités UFOLEP "Opération découverte" // janvier 2018



En janvier 2018, cette opération a concerné plus de 130 associations et a donné lieu à des événements qui ont favorisé la prise de licence dans une association UFOLEP suite à une session de découverte.

Le principe de cette opération était de permettre aux associations UFOLEP (R1, R2) de faire découvrir leur structure et leurs activités à des futurs adhérents pendant 1 mois. Retrouvez toutes les infos sur ufolep.org/parrainage.

Nous souhaitons reconduire cette opération en 2018.

Nous sollicitons donc l'avis des comités UFOLEP pour optimiser encore cette opération pour les prochaines échéances de la vie fédérative.

Ceci vous prendra seulement 3 min.

D'avance merci !

[Lien vers le questionnaire](#)

LES WEEK-ENDS FITNESS

5 rendez-vous thématiques à destination des animateurs et animatrices de notre réseau

L'UFOLEP lance au printemps 2018, en direction des animateurs et animatrices de son réseau, 5 événements sous la forme de week-ends thématiques dédiés aux activités de la forme et du bien-être. Des rendez-vous pour aborder les nouveaux concepts pédagogiques fitness, découvrir de nouvelles façons d'animer ses séances et partager une culture sportive commune. Ces événements se déclinent selon des univers de pratique sous les appellations : week-end zen, week-end move, week-end outdoor nature, week-end boost et week-end outdoor urbain.

Le premier rendez-vous : le week-end zen sera l'occasion de découvrir de nouvelles pratiques sportives douces et relaxantes et de participer à des temps d'échanges de pratiques permettant aux animateurs et animatrices de créer une ambiance zen dans leurs cours. L'événement se déroulera les 7 et 8 Avril au Domaine de Chalès à Nouan-le-Fuzelier (41).

Retrouvez le flyer de l'événement accompagné du programme >>

<http://bit.ly/2ohKmSJ>



Le week-end move : une combinaison qui allie les activités fitness et la thématique santé. Faire bouger le plus grand nombre et favoriser la reprise d'activité physique.

Le week-end outdoor nature : Découvrez des activités fitness adaptées pour être pratiquées en plein air en fonction des saisons et de l'environnement extérieur.



Le week-end boost : événement dédié aux pratiques cardio et au renforcement pour faire le plein de vitalité et transmettre toute cette énergie dans ses cours.

Le week-end outdoor urbain : la ville comme terrain de jeu, se réapproprié cette espace à travers l'utilisation de mobilier urbain et via des pratiques « street ».



ENREGISTREMENT DES WEBINAIRES MOTO**PROCEDURE DE VISA FEDERAL**

Pour celles et ceux (délégué.e.s UFOLEP, responsables de commissions techniques, ...) qui n'ont pas pu participer aux 3 webinaires, vous avez la possibilité de les visionner (via adobe connect) :

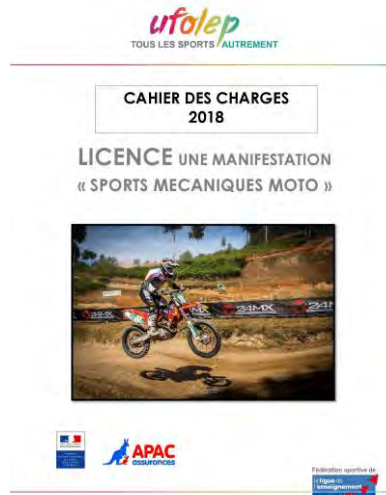
- **Enregistrement du 23 février 2018 :**
<https://laligue.adobeconnect.com/px17lup7bkeh/>
- **Enregistrement du 1^{er} mars 2018 :**
<https://laligue.adobeconnect.com/pl7y2hdd4oua/>

Le code d'accès pour accéder aux 2 enregistrements est : **motoufolep**

- **Support de présentation :**
http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/Webinaire_Moto_procedure_de_vis_a_federal_def.pdf

Contact UFOLEP : visacourse@ufolep.org

LICENCE A LA MANIFESTATION MOTO



Suite aux assises nationales UFOLEP qui se sont tenues les 20 & 21 janvier dernier, une modification a été apportée sur les personnes éligibles à ce dispositif.

Désormais les pilotes licenciés N-1 peuvent également bénéficier de ce dispositif.

[Nouvelle version \(du 15 février 2018\) du cahier des charges :](#)

OPÉRATION DÉCOUVERTE

Une réussite à faire grandir

ASSOCIATIONS / PUBLICS

210 associations mobilisées

Hommes
45%



Femmes
55%

Proportion H/F

Proportion jeunes/adultes

Jeunes (8-25)
15%

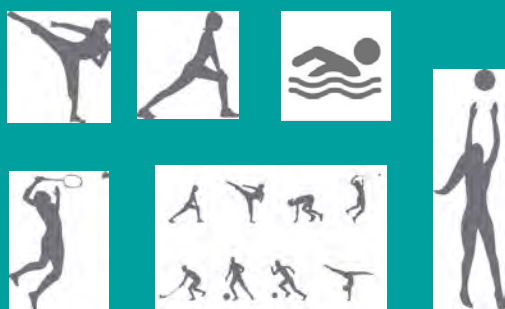


Adultes
85%

2 000 personnes touchées

personnes touchées

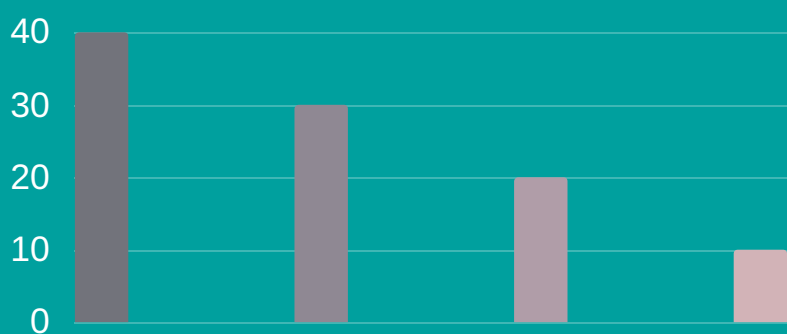
LES ACTIVITÉS



Types d'activités

Arts martiaux, APE, natation, badminton, multisport, volleyball

Modalités d'accueil



Portes ouvertes

Entraînements

Initiations

Événements

LES TERRITOIRES ET LE FÉDÉRATIF

55

comités départementaux mobilisés



Toutes les associations ayant retourné le questionnaire de satisfaction déclarent au moins une prise de licence (39)



90% de satisfaction

PAROLES D'ASSOS

"Une opération comme ça pour rentrée de septembre serait la bienvenue... Et bravo pour la gratuité"

"Heureuse initiative ! Janvier est effectivement le mois idéal pour dynamiser et concrétiser les "Bonnes résolutions" "

"Une bonne idée à renouveler ! "

LES BESOINS IDENTIFIÉS

- Information en amont
- Modalités de diffusion de la communication
- Opération à reconduire en juin 2018



Des groupes Facebook pour les activités sportives UFOLEP

Depuis le rassemblement national des acteurs de la vie sportive et associative d'octobre 2017, l'accompagnement communication des activités sportives se poursuit.

Afin d'harmoniser la communication sur les réseaux sociaux, pour faciliter la recherche et la circulation d'informations à propos des activités pratiquées au sein de la fédération, les commissions nationales sportives sont invitées à créer des groupes Facebook dédiés à leur activité.

La commission nationale en aura la gestion, sous la responsabilité de son référent communication et responsable de commission ainsi que du pôle communication de la fédération.

Rattaché à la page officielle de l'UFOLEP et disposant des mêmes fonctionnalités qu'une page Facebook classique, le groupe apportera à l'activité plus de visibilité et offrira un contenu davantage accessible auprès des licenciés de l'activité.

A terme, les groupes auront vocation à remplacer les pages existantes dédiés aux différentes activités proposées par la fédération.

D'avantage spécialiste de leur activité, les membres de la commission (administrateurs du groupe) porteront une communication plus régulière, plus variée et plus proche de la réalité du terrain. Sur le groupe, il y a d'ailleurs la possibilité de créer des lives (en qualité HD) pour rendre leur contenu plus immersif.

Retrouvez ici les 1ers groupes créés que vous pouvez intégrer pour suivre l'actualité de l'activité sportive :

- [Bike Trial](#)
- [Gym](#)
- [Tennis de table](#)
- [Tir à l'arc et sarbacane](#)
- [Volleyball](#)

Déroulement de la procédure

1. Créer un groupe Facebook (pas une page) en mode privé (pour le moment, afin de pouvoir déjà y agréger un peu de contenu et des utilisateurs. Comme cela le groupe ne sera pas vide lors de l'ouverture en mode public) - consulter [ce site](#) pour plus d'informations ;
2. Règle de dénomination du groupe « Nom de l'activité UFOLEP Nationale » ;
3. Ajouter le pôle communication en tant qu'administrateur du groupe ;
4. Habiller visuellement le groupe avec la bannière fournie + poster la « charte de bonne conduite » qu'il est possible d'adapter ;
5. Recenser les pages et groupes autour de l'activité à l'UFOLEP pour pouvoir ensuite les inviter à rejoindre le groupe ;

FEUILLES DE JUGEMENT



Vous trouverez dans ce Cont@ct toutes les feuilles de jugement ainsi que le jugement technique.

Les feuilles de jugement : [à télécharger](#)

Les critères de jugement chrono : [à télécharger](#)

Les critères de jugement entrée : [A télécharger](#)

Les critères de jugement programme : [A télécharger](#)

Les critères de jugement technique : [A télécharger](#)

Le règlement : [A télécharger](#)

Le référentiel 2018 : 11 – 29 ans : [A télécharger](#)

Le référentiel 2018 : 30 ans et plus : [A télécharger](#)

La feuille de jugement 17 – 18 ans : [A télécharger](#)

La feuille de jugement 19 – 23 ans : [A télécharger](#)

La feuille de jugement 24 – 29 ans : [A télécharger](#)

La feuille de jugement grande équipe : 14-15-16 ans : [A télécharger](#)

La feuille de jugement masculin 19-29 ans : [A télécharger](#)

Compte-rendu de la visio-conférence Mardi 9 janvier 2018

Début 18h00 – Fin 20h00

Présents : L. VINCENT, S. BONZANS, Bélanda CAVRIL, V. KILFIGER, I. JACQUET.

Excusées : C. DELORME, C. ALMANINI.

CONT@CT UFOLEP

Bélanda doit faire parvenir à Noémie pour la diffusion dans le contact du 15 janvier :

- ✚ Compte-rendu condensé du 19/12/2017,
- ✚ Compte-rendu du 09/01/2018,
- ✚ Critères techniques,
- ✚ Feuilles de jugement,
- ✚ Règlements (après relecture et **à valider avant le 12 janvier prochain**),
- ✚ Logo,
- ✚ Et également rappeler l'appel à candidature 2019.

Bélanda fera ensuite parvenir à tous les présidents de club ces documents en précisant l'importance de transmettre toutes ces informations à tous leurs officiels :

- ✚ Les comptes-rendus des 7 et 8/10/2017, 19/11/2017, 19/12/2017 et 09/01/2018,
- ✚ les critères (entrée, chrono, programme et technique),
- ✚ le règlement,
- ✚ les feuilles de jugement.

Le logiciel est en cours de finition, il sera diffusé aux responsables CTD et CTR d'ici fin janvier.

Le référentiel est en cours de travail, Laurence doit faire parvenir au plus vite, une proposition et nous avons décidé d'échanger avec tous les officiels sur ce point lors de notre rassemblement les 27 et 28 janvier prochain (en 2^{ème} partie de stage). Nous le validerons ensuite avant les premières compétitions et donc prévoir sa diffusion le 15/02 prochain.

FORMATIONS - STAGES

Le PNF est en cours de travail, Valérie a rencontré des problèmes logistiques ce qui lui a fait prendre du retard dans son travail.

Les stages :

15/01/2018 (Région Auvergne Rhône-Alpes) : Formation pour les juges entrant en formation et recyclage pour les juges entrée, chrono et programme.

27 et 28/01/2018 (National) : Stage technique – Recyclage des formateurs et officiels techniques.

Février 2018 (Région Centre-Val de Loire (Indre)) : en attente de réponse de la région.

Mars 2018 (Région Flandres-Artois- Picardie) : à déterminer.

LISTINGS

En attente de validation des CTD et CTR :

- ✚ Tournon Saint Martin
- ✚ Marck en Calaisis
- ✚ Lhorme
- ✚ Fretin
- ✚ Buzançais
- ✚ Châtillon sur Indre

- ✚ Aulnoy les Valenciennes
- ✚ Chambon Feugerolles
- ✚ Vendin le Vieil
- ✚ Wimille
- ✚ Châteauroux

Béline doit relancer les clubs cités ci-dessus.

STAGE RECYCLAGE JANVIER 2018

Voir ci-joint le détail du stage.

A la demande d'Isabelle, Laurence rappelle que le stage aura lieu à Bron dans les locaux UFOLEP, deux salles sont mises à notre disposition. Le logement est prévu à l'hôtel Ibis à côté des locaux. Un plateau repas est prévu le samedi midi, les officiels inscrits aux repas du soir le prendront au restaurant "La Boucherie" situé à proximité de l'hôtel. Le petit déjeuner de dimanche sera pris à l'hôtel.

Elsa a envoyé les invitations le 20 décembre dernier et chacun devait envoyer une réponse par retour de mail. Laurence a fait une relance le 4 janvier et demandait une réponse avant le 8 janvier.

Laurence rappelle donc qu'elle a pris contact avec Adam Haciane – Révélez-vous Coaching & Formation (Coatch Hauts Potentiels – Facilitateur – Activateur de Talents – Formateur / Conférencier) qui était au rassemblement des 07 et 08 octobre dernier à Paris.

Laurence a travaillé avec lui sur 2 ateliers (atelier entente et atelier jugement) et doit maintenant les préparer avec Colette.

DÉPARTEMENTAUX ET RÉGIONAUX

Nous allons demander l'ordre de passage des départementaux (Rhône/Isère, Loire, Nord/Pas de Calais) et les inscriptions pour l'Indre et la Martinique, afin d'envoyer ensuite aux responsables CTD et CTR, le tableau des sélections pour les départementaux et régionaux. Nous rappelons qu'il n'y aura pas de repêchages.

Pour cela, Laurence va dans un premier temps se renseigner auprès de la Loire et l'Indre pour connaître les personnes qui s'en occuperont puisqu'il n'y a pas à notre connaissance de CTD dans ses départements cette année.

RESPONSABLES CTD ET CTR

Martinique : Louise BRIDIER

Nord / Pas de Calais : Annie LEPORCQ

Rhône / Isère : Laurence VINCENT

Auvergne / Rhône-Alpes : Valérie KILFIGER

Loire : ?

Indre : ?

DATES DES CHAMPIONNATS

Départementaux:

17 et 18/03/2018 : Nord

18/03/2018 : Loire

25/03/2018 : Rhône et Pas de Calais

29/04/2018 : Indre

Martinique ?

Régionaux :

14 et 15/04/2018 : Flandres-Artois-Picardie

29/04/2018 : Auvergne Rhône-Alpes

DIVERS

Catégories masculines : Bélinda nous a fait parvenir sa proposition, nous allons continuer à travailler afin que nous prenions une décision pour la saison prochaine.

Nous prévoyons la visio pour juger Morgane Tedde à Mayotte lors de notre rassemblement des 12 et 13 mai prochain.

Nous allons demander à Benoît si ce rassemblement doit absolument avoir lieu à Paris car nous préférons qu'il se déroule à Lyon, ce qui nous permettrait d'aller contrôler le gymnase d'Oullins.

Le projet du stage été 2019 est en cours de travail, Sylvie doit nous présenter son projet à la prochaine visio-conférence.

Ufoweb – Listing - Recherche des clubs existants en France et métropole : prochaine visio.

National 2018 : Le Club d'Oullins a transmis à Laurence des infos pratiques pour que les clubs en prennent connaissance dès le mois de février. Nous devons le valider avant la fin du mois de janvier et Bélinda pourra le diffuser aux présidents de clubs.

Concernant la circulaire, le club d'Oullins doit la faire parvenir à l'équipe de la CNS ainsi qu'à Isabelle et Benoît. Nous espérons que les clubs pourront l'avoir en avril prochain au plus tard.

Prochaine Visio conférence à déterminer les 27-28 janvier.

**COMPTE RENDU DE LA FORMATION SPECIFIQUE
DES OFFICIELS TECHNIQUES
LES 27 ET 28 JANVIER 2018 À BRON**

Formateurs présents : V. KILFIGER (*responsable de la formation à la CNS*), A. LEPORCQ, A. HAEZEWINDT, C. VINCENT

Officiels techniques présents : C. ALMANINI, S. BONZANS, A. CAILLET, B. CAVRIL, P. CLAPPAZ, A. DEFRAUMONT, R. HENON, F. MOULIN, C. PINEDO, Laetitia ROUANET ? L. VINCENT

Personnes excusées : F. AUROUX, C. CHESNES, C. DELORME, M. DENIS, C. DUCORNET, E. LEPORCQ, S. MASOTTI.

Samedi de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 15 h 30 :

FORMATEURS

Encadré par Valérie.

Mutualisation des outils de formation et uniformisation des méthodes pédagogiques.

Règlements, Critères entrée, chrono et technique.

Officiels : (animation encadrée par Colette et Laurence)

Un échange en binôme a tout d'abord commencé et avait pour objectif de découvrir les qualités de chacun pour ensuite se présenter en liant celles-ci.

Atelier entente : Après avoir constitué des groupes, il fallait trouver l'inspiration et imaginer des moments sportifs (twirling-bâton et autres) où tout le monde travaille en harmonie et du coup, tout se passe bien. Il fallait que chaque groupe trouve des idées qui ont été commenté une par une :

- Groupe de travail régional et/ou national,
- Rassemblements interclubs avec des intervenants extérieurs (exemple : entraînement ou stage de gym),
- Organiser une activité le samedi après les prestations et avant les résultats du National (exemples : Coach de stretching pour effectuer des étirements, zumba, yoga),
- Inviter les clubs pour une journée détente (exemple : la veille d'une compétition),
- Regroupement pendant la préparation du National (le vendredi), repas, convivialité pour tous les clubs qui peuvent être présents la veille,
- Rencontre hors compétition avec toutes les régions et départements, pour mieux se connaître (exemple : Week-end détente (Parc d'attraction)),
- Stage référentiel par niveau,
- rencontre nationale ou régionale multisports (exemples : Twirling-Gym-Danse et/ou découverte d'un autre sport (exemples : boxe, aikido, foot, basket...),
- Forum des associations et "interville" Challenge inter sport, quizz collectif,
- Stage Twirling à la Martinique, en Guadeloupe, à Mayotte et à La Réunion pour transmettre notre savoir et donner la possibilité aux départements d'outre-mer d'avoir plus de clubs et de licenciés,
- Mobilisation pour des actions caritatives (Téléthon ou ...),
- Réunion d'information pour sensibiliser les jeunes et les animateurs et expliquer le règlement, les jugements ...,
- Gala inter sport, Twirling et autres disciplines,
- Fête de la jeunesse et du sport,
- Stage Sport Vacances avec les athlètes et les animateurs pour la pratique et les officiels (stages BF1A et BF1O).

Atelier jugement : Après avoir constitué des groupes, il fallait inventer un scénario ou des conditions de situation les plus catastrophiques possibles (exemples : grosses différences pour la note technique et/ou les fautes techniques ...).

Objectif : Trouver des solutions en respectant autant l'autre juge que le juge arbitre, en se servant des critères et du référentiel.

Solutions trouvées :

Dialogue - Échange

Revoir les prises de notes

Regarder le tableau de coefficient correspondant à la catégorie

Visionner la vidéo en cas de litiges

Accepter de se remettre en question

Respecter le juge arbitre en respectant sa décision et donc accepter d'effectuer une correction.

Samedi de 15h30 à 18h30 :

Formateurs et officiels : Recyclage des critères entrée, chrono et programme.

Dimanche de 8h00 à 12h00 :

Formateurs et officiels : Recyclage des critères techniques et mutualisation des connaissances du référentiel.